

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »
Norme NFC 18510

PUBLIC CONCERNE

Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les opérations de mesure en BT.

PRE-REQUIS

Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques. Le salarié doit savoir lire, écrire, compter et être capable de comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
- Réaliser en toute sécurité les opérations de mesurages.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces mesures et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtenir de l'avis de formation favorable pour être habilité

CONTENU :

1. TRONC COMMUN

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
Zones d'environnement et leurs limites
Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
Surveillance des opérations
Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
Évaluation du risque électrique

2. MODULE BE-Mesure (Théorie)

Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT (Basse Tension et Très Basse Tension)

Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique.
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
Rendre compte de son activité.
Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages et vérifications.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
Nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.
Lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.
Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou de vérification.
Identifier les ouvrages ou les installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

3. MODULE BE-Mesure (Pratique)

Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
Comportement adapté en fonction des risques
Réalisation d'un mesurage
Réalisation d'une vérification (Examen visuel, essai, mesurage)
Identifier, vérifier et mettre en œuvre ses EPI
Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique.

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.
Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise
Mises en situation pratique sur installations pédagogique ou sur site.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.
Une évaluation certificative est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation

- Un avis d'habilitation (avis après formation portant la mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

DUREE FORMATION

2,5 jours (17,5 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.